



République Française
Département Ille Et Vilaine
Commune de Sainte Anne Sur Vilaine
1 Place de l'église 35390 SAINTE ANNE SUR VILAINE

Envoyé en préfecture le 20/10/2017
Reçu en préfecture le 20/10/2017
Affiché le
ID : 035-213502495-20171019-53_2017-DE

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/10/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 20/10/2017
Et
Publication ou notification du :
20/10/2017

L'an 2017, le 19 Octobre à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte Anne Sur Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAUDICHON Jean-Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/10/2017. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/10/2017.

Présents : M. GAUDICHON Jean-Michel, Maire, Mmes : COGREL Chrystèle, ESNAULT Marie-Christine, FERÉOL Denise, HAMON Marie-Christine, HOUSSAIS Isabelle, RIFFAULT Katia, MM : GAUVIN Yannick, GUIBERT Gaëtan, HAMON Jean-Pierre, LEGENDRE Robert, POULAIN Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MIOSSEC Catherine à Mme COGREL Chrystèle, MM : DOLO Michel à M. HAMON Jean-Pierre, LERAT Thierry à M. GUIBERT Gaëtan

A été nommée secrétaire : Mme ESNAULT Marie-Christine

53-2017 - DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DE LA DELIBERATION 38-2017 RELATIVE AUX TARIFS DE LA SALLE DES FETES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants :

SALLE DES FETES	
la demi journée (sans repas)	120€
la journée sans cuisine	210€
la journée avec cuisine	300€
deux journées avec cuisine	450€
demi-journée de préparation	50€
la cuisine seule	90€
Forfait nettoyage salle et cuisine	150€
Forfait nettoyage salle seule	80€
Caution	1 000€
Sono et écran	60€
SALLE ASSOCIATIVE	50€

Les réductions suivantes seront appliquées :

- 30% pour les habitants de Ste Anne (redevable de la taxe d'habitation) - hors forfait nettoyage
- 50% du lundi au jeudi

Associations de Sainte-Anne sur Vilaine :

Salle associative : utilisation gratuite

Salle des Fêtes : 1 gratuité par an pour tous types d'évènement (salle, cuisine, sono)

Associations :

Evènement culturel ouvert à tous sans droit d'entrée : gratuité sous réserve de la disponibilité de la salle

Un état des lieux sera effectué et un chèque de caution sera demandé

Si l'état des lieux de sortie fait apparaître des dégradations ou des problèmes de nettoyage, une facturation sera appliquée selon les modalités du règlement intérieur.

L'horaire de l'état des lieux est fixé par la collectivité en fonction des disponibilités des élus de permanence et du personnel. Tout retard sera facturé comme une demi-journée de préparation (50€).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/10/2017
Le Maire
Jean-Michel GAUDICHON

